

EMOVA GROUP

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 14.993.740,05 euros

Siège social : 23, rue d'Anjou - 75008 Paris

421 025 974 R.C.S. Paris

(Ci-après la « Société »)

RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 MARS 2017

(Incluant le rapport sur la gestion du Groupe)

Chers Actionnaires,

Conformément à la loi et aux statuts de la Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2016 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice et l'affectation du résultat.

Nous souhaitons également vous donner connaissance du rapport que nous avons établi sur les comptes consolidés du Groupe constitué par la Société et ses filiales arrêtés au 30 septembre 2016.

Nous avons l'honneur de soumettre ce rapport à votre appréciation en même temps que le bilan, le compte de résultat, l'annexe et les comptes consolidés établis au 30 septembre 2016.

Nous vous rappelons que, conformément aux prescriptions légales, tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Nous vous demandons de nous en donner acte.

I – RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Conformément à l'article L. 233-26 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la gestion du Groupe.

A. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 30 septembre 2016, le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

	sept-16			sept-15		
	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation	% de contrôle	% d'intérêt
ANRP	IG	100%	100%	NC		
CARTOMANIA	IG	83%	83%	NC		
CREATION FLORALE	ME	30%	30%	ME	30%	30%
CENTRALE DES FLEURS	ME	33%	33%	NC		
ANDR	IG	100%	100%	NC		
EMP	IG	100%	100%	NC		
FINAROSSES	IG	100%	100%	NC		
FINANET	IG	100%	100%	NC		
FLORIA CREATION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
GESTFLORE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAPPY EXPANSION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
HAURAUNIZE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
LGDV	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MAGIE FLORALE	IG	100%	57%	IG	100%	57%
MAISON DE VERDI	ME	40%	40%	ME	40%	40%
MF BELGIUM	ME	20%	20%	ME	20%	20%
MFE	IG	57%	57%	IG	57%	57%
MFEI	IG	100%	100%	IG	100%	100%
MONCEAU FLEURS	IG	100%	100%	IG	100%	100%
PB PARTICIPATION	IG	100%	100%	IG	100%	100%
ROSARUM	IG	100%	100%	NC		
RFE	IG	100%	100%	IG	100%	100%
<u>Société en activité abandonnée ou en cours de cession</u>						
CENTRALE DES FLEURS				IG	100%	100%
FLORE DISTRI	IG	5%	5%	IG	32%	32%
MF ITALIA	IG	100%	100%	IG	100%	100%
KSV HOLDING				IG	100%	100%
Monceau Fleurs international	IG	100%	100%	IG	100%	100%
WHKS BV	IG	100%	100%	IG	100%	100%

Participations non consolidées :

Certaines participations du groupe, qui sont majoritairement dans des sociétés exploitant des points de vente de centre-ville n'ont pas été consolidées dans les comptes au 30 septembre 2016. Celles-ci sont les suivantes :

- Floralim (participation détenue à 5 % dont la clôture est au 30 avril)

- Hekayem (participation détenue à 13 %)
- Territorio Verde (Master Franchisé Portugais Monceau Fleurs)
- Territorio happy (Master Franchisé Portugais Happy)
- ISA Boulogne (participation détenue à 35 % dont la clôture est au 31 décembre)
- ISA Saint-Cloud (participation détenue à 4 %)
- HK Fleurs (participation détenue à 5%)
- Monceau Fleurs UK (société sans activité opérationnelle)
- Mylène et Associés (société sans activité opérationnelle)
- Lounge Floreo (participation détenue à 23,3%)
- Florexnord (participation détenue à 11,39%)
- Vanessa Fleurs (participation détenue à 35%)
- Veronica Flowers (participation détenue à 25%)

B. METHODES D'EVALUATION

Les états financiers consolidés d'EMOVA GROUP au 30 septembre 2016 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union Européenne à la date de clôture de ces états financiers et qui sont d'application obligatoire à cette date.

Les normes internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et les interprétations de l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le Groupe a appliqué à ses comptes consolidés les amendements de normes et les interprétations en vigueur au 1^{er} octobre 2015 et adoptés par l'Union européenne.

Les états financiers consolidés comprennent les états financiers d'EMOVA GROUP et de ses filiales. Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe en a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Le contrôle existe lorsque EMOVA GROUP détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une activité économique afin d'en obtenir des avantages.

La date de prise de contrôle est donc celle à partir de laquelle aucune décision stratégique ne peut être prise sans l'accord préalable d'EMOVA GROUP.

Les états financiers des filiales significatives sont préparés sur la même période de référence que ceux de la société mère, sur la base de méthodes comptables homogènes.

Les soldes et flux intra-groupe ainsi que les résultats internes sont éliminés en totalité.

Le critère de classification des actifs et passifs du Groupe, en « courant » ou en « non-courant » au bilan, est la durée du cycle opérationnel des contrats et, à défaut de concerner les contrats, leur maturité est classée selon une période inférieure ou supérieure à 12 mois.

Enfin, il est précisé que les états financiers consolidés ont été préparés selon les principes généraux des IFRS : image fidèle, continuité d'exploitation, méthode de la comptabilité d'engagement, permanence de la présentation, importance relative et regroupement. La méthode du coût d'acquisition est appliquée pour tous les actifs à l'exception des actifs financiers et des instruments financiers dérivés évalués à leur juste valeur.

C. SITUATION DU GROUPE ET ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Au 30 septembre 2016 :

Le parc de magasins d'EMOVA GROUP comptait 396 unités :

- 367 magasins en franchise dont 162 sous l'enseigne Monceau Fleurs (132 en France et 30 à l'Export), 108 sous l'enseigne Rapid Flore (95 en France et 13 à l'Export), 43 sous l'enseigne Happy (30 en France et 13 à l'Export) et 54 sous l'enseigne Au Nom de la Rose (31 en France et 23 à l'Export);
- 29 magasins en succursales en France, dont 5 sous l'enseigne Monceau Fleurs, 4 sous l'enseigne Rapid Flore, 2 sous l'enseigne Happy et 18 sous l'enseigne Au Nom de La Rose ;

Le Groupe au travers de ses quatre enseignes était présent au Japon, au Portugal, en Italie, en Andorre, en Espagne, en Belgique, en Suisse, au Koweït, en Italie, en Ukraine, en Russie, au royaume de Bahreïn et au Kazakhstan.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 30 septembre 2016 atteint 14.733.697€, contre 11.740.866€ au titre de l'exercice précédent.

Les sociétés EMP BV, anciennement dénommée WHKS BV, FLORE DISTRI, MONCEAU FLEURS INTERNATIONAL et MONCEAU FLEURS ITALIE sont considérées comme des activités abandonnées.

Par ailleurs, sur l'exercice, l'effectif salarié moyen du Groupe s'est établi à 133 personnes contre 82 personnes pour l'exercice précédent.

D. RESULTATS DE L'ACTIVITE DU GROUPE

L'ensemble de l'activité du Groupe sur l'exercice 2015/2016 peut être retracé au travers des principaux soldes de gestion suivants :

(En €)	2016	2015	Variation en €
Chiffre d'affaires	14 733 697	11 740 866	2 992 831
Dotations d'exploitation	(345 533)	(323 204)	(22 329)
Résultat opérationnel courant	21 048	(120 650)	141 698
Résultat opérationnel	(600 293)	(776 056)	175 763
Coût de l'endettement financier net	(1 340 441)	(1 461 412)	120 971
Charges d'impôt	1 677 660	1 075	1 676 585
Résultat de l'exercice	668 611	308 819	359 792
Résultat net part du Groupe	695 959	357 479	338 480
Résultat hors Groupe	(27 348)	(48 661)	21 313

Le résultat net part du Groupe ressort à 695 959€, en hausse par rapport au résultat net de 357 479€ enregistré à la clôture de l'exercice précédent.

Au 30 septembre 2016, le résultat net par action s'élève à 0,01€ contre 0,00€ à la clôture de l'exercice précédent, étant précisé que le résultat net par action a été déterminé par rapport au nombre d'actions en circulation à la clôture.

Au présent rapport est annexé le tableau faisant apparaître les résultats du Groupe au cours de chacun des cinq derniers exercices (**Annexe 1**).

E. ANALYSE DE L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DE L'ENDETTEMENT DU GROUPE

1. Investissements

Au cours de l'exercice écoulé, le Groupe a acquis plusieurs fonds de commerce ou sociétés exploitant des fonds de commerce de vente au détail de fleurs, afin de renforcer son parc de magasins en propre :

- Acquisition du fonds de commerce sous enseigne RAPID FLORE appartenant à la société PACKAL situé à Lisieux ;
- Acquisition du fonds de commerce sous enseigne HAPPY appartenant à la société JASMIN situé à Dijon ;

- Prise de contrôle de la société CARTO MANIA, exploitant un fonds de commerce sous enseigne RAPID FLORE à Fleury sur Orne ;

Le Groupe a également acquis le réseau concurrent AU NOM DE LA ROSE à travers sa holding Finaroses dont elle contrôle 100% du capital.

2. Flux de trésorerie opérationnel

Le flux net de trésorerie consolidé généré par l'activité s'élève à 1.352.012€. La trésorerie nette du Groupe au 30 septembre 2016 s'élève à 466.718€.

3. Structure financière

Les capitaux propres représentent 27.395.186€ pour l'exercice clos au 30 septembre 2016 contre 26 766 800€ pour l'exercice précédent.

Le total de bilan s'élève à 52.918.416€ pour l'exercice clos au 30 septembre 2016 contre 48 270 675€ pour l'exercice précédent.

4. Situation financière à la clôture

La variation du BFR s'élève à 2.128.212€ pour l'exercice clôturé au 30 septembre 2016.

L'endettement financier net s'établit à (13.005.139€) au 30/09/2016 contre (10.912.876€) à la fin de l'exercice précédent.

(i) Ratio d'endettement :

Le Groupe cherche à maintenir une structure financière saine nécessaire pour assurer sa croissance externe et le rendement de ses fonds propres.

La structure de l'endettement est présentée ci-après :

(En K€)	30/09/2016	30/09/2015	Variations en K€
Valeurs mobilières de placement	-	-	-
Disponibilité	705	367	338
Concours bancaires courants	239	108	131
Trésorerie nette	467	259	208
Endettement, part long terme	9.371	8.745	626
Emprunt auprès des établissements de crédits, part court terme	2.081	823	389
Emprunts obligataires à moins d'un an	1.772	1.293	479
Autres dettes financières à court terme	248	311	806
Endettement financier brut	13.472	11.172	2.300
Endettement financier net	(13.005)	(10.913)	(2.092)

(ii) Autres passifs non courants

Le montant total des autres passifs non courants s'élève à 613 367€ au 30 septembre 2016, contre 806 538€ au 30 septembre 2015.

La part non courante des dettes fournisseurs, d'un montant de 460K€, correspond à la partie liée à l'actualisation du plan.

(iii) Dettes fournisseurs :

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 3 553 403€ au 30 septembre 2016, contre 1 728 859€ au 30 septembre 2015.

(iv) Autres passifs courants :

Les autres passifs courants s'élèvent à 5 645 202€ au 30 septembre 2016 contre 4 473 128€ au 30 septembre 2015. Cette diminution est due à la baisse des dettes fiscales et sociales.

F. GESTION DES RISQUES ET INCERTITUDES

1. Risques liés au Plan de Sauvegarde

- Plan de sauvegarde

Le Tribunal de Commerce de Paris a, le 22 novembre 2016, prononcé d'une part, la résolution du plan de sauvegarde de la Société arrêté le 3 mai 2012 et, d'autre part, l'ouverture d'une procédure de sauvegarde financière accélérée destinée à mettre en œuvre les propositions faites aux créanciers financiers de la Société dans le cadre d'une procédure de conciliation préalable. La Société ambitionne ainsi de désintéresser plus rapidement ses créanciers et, en conséquence, de finaliser l'assainissement de son bilan en réduisant significativement sa dette à moyen terme et en renforçant ses fonds propres.

- Procédure de sauvegarde financière accélérée

Le Tribunal de commerce de Paris a rendu le 20 janvier 2017 un jugement arrêtant le plan de sauvegarde financière accélérée présenté par la Société, le rendant ainsi opposable à tous.

Cette importante étape franchie, la Société va désormais procéder à une exécution rapide du plan dans un délai maximum de 6 mois.

Dans ce délai, et conformément aux modalités du plan telles qu'annoncées les 23 novembre 2016 et 21 décembre 2016, la Société :

- remboursera intégralement ses créanciers non-financiers, ainsi que ceux de ses créanciers financiers non-obligataires ayant opté pour un remboursement à hauteur de 50% de leur créance résiduelle (option A),
- conclura des avenants avec les créanciers financiers non-obligataires ayant préféré l'apurement de leur créance résiduelle selon les mêmes modalités que celles fixées dans le plan de sauvegarde du 3 mai 2012 (option B),
- procédera à une émission d'ABSA avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires qui permettra, avec le versement concomitant d'une soulte, de désintéresser complètement les créanciers obligataires. La Société publiera prochainement un nouveau communiqué précisant les modalités de l'augmentation de capital à intervenir.

A l'issue de ces opérations, la Société sera définitivement sortie de toute procédure collective.

2. Risques liés à l'activité du Groupe

- Risques liés à l'évolution du marché

Le marché de la vente des végétaux d'ornement (végétaux d'intérieur et d'extérieur) est un marché relativement mature. Le marché reste dépendant en particulier de l'attitude et des habitudes des consommateurs pour les événements de type festif et de la concurrence que peuvent représenter d'autres idées de cadeaux (marchés du chocolat et autres gâteaux, marchés du livre,...).

- Risques liés aux fluctuations des prix des fleurs et plantes et risques d'approvisionnement

Les fleurs et plantes représentent aujourd'hui une commodité dont les prix sont négociés sur différents marchés au niveau mondial, et particulièrement aux Pays Bas, dont les bourses d'échanges correspondent à la majorité des échanges mondiaux. Des décalages entre les productions et les demandes mondiales pourraient avoir des conséquences non négligeables en termes de prix de revient de la « matière première » achetée par les franchisés, et ainsi avoir un impact sur le niveau d'activité si les clients finaux n'étaient pas enclins à supporter une hausse des prix de ventes de la matière première des bouquets et autres compositions florales.

Ces risques de fluctuations des prix d'achats semblent aujourd'hui mieux maîtrisés par les franchisés et par le marché du « B to C » en particulier au travers du référencement de plusieurs fournisseurs (risque dilué).

- Délais de paiement clients

Les facturations passées par le Groupe et correspondant aux redevances des franchisés sont généralement réglées par prélèvement dès l'émission des factures. Les dettes des franchisés vis-à-vis du Groupe sont partiellement contre-garanties par une garantie à première demande émise par une banque de renommée au profit du Groupe, signée en général lors de la conclusion du contrat de franchise, ainsi que, dans certains cas, par un nantissement du fonds de commerce et/ou par une garantie personnelle du franchisé au profit du Groupe.

3. Risque lié au sourcing et à la dépendance à l'égard des fournisseurs

Bien que le marché de la production et du négoce de fleurs évolue à l'échelle mondiale, l'approvisionnement actuel des magasins sous enseigne est structuré autour de quelques intermédiaires, qui eux-mêmes sont fortement dépendants des marchés au cadran hollandais. Le nombre limité de ces intermédiaires implique un risque d'une dépendance accrue du fournisseur à l'égard de certains magasins qui pourrait se traduire par une dérive de la marge sur achat.

EMOVA GROUP a de plus en plus recours aux circuits directs/courts, du producteur au magasin sous enseigne, permettant ainsi de réduire le nombre d'intermédiaires et d'optimiser les marges sur achat. Si EMOVA GROUP entend promouvoir ce type de circuits de distribution, ils sont en eux-mêmes porteurs de risques liés à l'absence d'uniformité de la marchandise, aux éventuelles ruptures d'approvisionnement, et à la défaillance éventuelle de producteurs indépendants.

4. Risques liés au développement d'un réseau de franchisés

EMOVA GROUP entend développer un réseau de franchisés autour de ses quatre enseignes, conformément au positionnement propre à chacune de ces marques.

Le développement d'un réseau autour de quatre enseignes implique de disposer d'un nombre suffisant de candidats susceptibles de répondre aux cahiers des charges propres à chaque marque, ce qui nécessite un effort commercial important. EMOVA GROUP dispose des ressources adaptées à la gestion de son développement et à l'intégration des nouveaux franchisés.

Toutefois, les pratiques commerciales de certains franchisés ainsi que la qualité de service qu'ils offrent sous les différentes enseignes pourraient, dans certains cas, ne pas atteindre le niveau d'excellence opérationnelle associé aux marques elles-mêmes, et aux magasins détenus en propre par le Groupe, ce qui pourrait porter atteinte à l'identité des marques du Groupe et avoir un effet défavorable significatif sur la capacité d'EMOVA GROUP à poursuivre sa stratégie de développement.

5. Risques de change

Le Groupe n'a pas de relation la conduisant aujourd'hui à réaliser des transactions en une autre devise que l'euro. En conséquence, aucun risque de change n'est à ce jour supporté par le Groupe. Le Groupe n'a de fait pas mis en place de procédure ni de moyens visant la couverture des risques de change.

6. Risques sur actions

La gestion de la trésorerie de la Société est faite dans une optique de prudence. La trésorerie disponible du Groupe est exclusivement placée auprès d'organismes de placement collectifs en valeurs mobilières opérant sur le marché monétaire.

7. Risques de taux

L'endettement consolidé des emprunts contractés par le Groupe au 30 septembre 2016 s'élève à 13 472 K€. Pour ces prêts à moyen terme, les risques d'exigibilité de l'ensemble des contrats sont standards et correspondent aux conditions générales de prêts à moyen terme. Il n'y a pas de covenants financiers.

Compte tenu de son endettement bancaire et de la structure des emprunts contractés (contrats de prêts à taux fixe), le Groupe n'est pas soumis à un risque de taux d'intérêt en ce qui concerne les éléments de passif, si une hausse des taux était constatée.

8. Risques de liquidité

EMOVA GROUP a réalisé un résultat net de 669 K€ sur la période close le 30 septembre 2016 et présente à la clôture des capitaux propres part du Groupe de 28,5 millions d'euros. La trésorerie générée par l'exploitation, a représenté 1 352 milliers d'euros au cours de la période. Au 30 septembre 2016, le Groupe disposait d'une trésorerie nette de 467 milliers d'euros, contre 259 milliers d'euros à fin septembre 2015.

Compte-tenu de l'homologation de la procédure de sauvegarde financière accélérée ayant conduit à une restructuration de sa dette financière, aux efforts de restructuration en cours, et au renforcement des fonds propres du Groupe EMOVA GROUP a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir au cours des 12 mois suivant la date de dépôt du présent rapport annuel.

9. Informations et transactions concernant les parties liées

En date du 6 août 2013, la société EMOVA GROUP, anciennement dénommée Groupe Monceau Fleurs, « le Bénéficiaire », a conclu un contrat d'animation et de prestation de services avec la société EMOVA Holding, anciennement dénommée GMF Holding, « le prestataire », qui a pour objet général l'assistance dans la gestion opérationnelle du bénéficiaire et de ses filiales.

Les prestations rendues à EMOVA GROUP par EMOVA Holding sont facturées sur la base des coûts réels avec application d'une marge bénéficiaire de 6%. Les coûts réels incluant notamment les salaires, charges sociales et autres frais afférents au personnel affecté à la réalisation des services ainsi que les coûts indirects y afférents (quote-part des frais généraux).

Au 30 septembre 2016, les parties liées ne concernent que la société EMOVA Holding qui :

- facture sur l'exercice des prestations de services à hauteur de 1 249 K€ H.T, et
- a abandonné son compte courant de 1 086 K€ à la clôture, sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2016, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2016 permettant de reconstituer les capitaux propres de la société EMOVA GROUP à hauteur de son capital social actuel (cf point 10 ci-après pour plus de détails).

10. Engagements hors-bilan

Engagements donnés :

- 900 parts sociales de la société LGDV ont été nanties par la société EMOVA GROUP dans le cadre de l'acquisition de la société Hauraunize.
- L'emprunt souscrit le 01/10/2008 d'un montant de 2 300 K€ par la société EMOVA GROUP auprès du Crédit Lyonnais ainsi que celui souscrit auprès de la BRED le 14/11/2008 d'un montant de 2 300K€ sont garantis par le nantissement de 60 000 actions de la société HAURAUNIZE acquise par EMOVA GROUP.
- EMOVA Holding a consenti au 30 septembre 2016 l'abandon de créance d'un montant total de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres de la société EMOVA GROUP à hauteur de son capital social actuel, qui s'élève à 14 993 740,05€.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, la société EMOVA GROUP sa s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA HOLDING dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de un million quatre-vingt-six mille deux cent quatre-vingt-quinze euros et 38 centimes (1.086.295,38€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

- EMOVA Holding a consenti au 30 septembre 2015 l'abandon de créance d'un montant total de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€) sous condition de retour à meilleure fortune, celui-ci étant défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2041, cet exercice inclus, d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres de la société EMOVA GROUP à hauteur de son capital social actuel, qui s'élève à 14 993 740,05€.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, la société EMOVA GROUP sa s'engage à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA HOLDING dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleur fortune et jusqu'à concurrence de la Somme Abandonnée soit la somme de deux millions sept cent quatre-vingt-douze mille neuf cent quarante-deux euros (2.792.942,00€), une somme égale à 5 % du bénéfice net ci-dessus défini. Si, toutefois, certains exercices faisaient apparaître un résultat comptable déficitaire, le déficit serait reporté sur les exercices suivants et la réinscription de la créance au crédit du compte courant de l'associé n'aurait à intervenir qu'à partir de l'exercice au cours duquel le déficit aura été imputé et pour la fraction du bénéfice restant après déduction des pertes.

- EMOVA Group est caution de trois prêts souscrits par sa fille Magie Florale auprès de la BRED pour un montant de 268 653€.
- EMOVA Group est caution d'une facilité de caisse obtenue par sa fille Magie Florale auprès de la BRED pour un montant de 48 000€.
- EMOVA Group est caution d'un prêt souscrit par sa fille Monceau Fleurs auprès de la BRED pour un montant de 69 600€.

11. Activités en matière de recherche et de développement

Le Groupe n'a comptabilisé aucun frais de cette nature au cours de l'exercice écoulé susceptible d'ouvrir droit à un crédit d'impôt.

G. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

- **Restructurations / réorganisations et développement de la nouvelle identité EMOVA**

Le groupe a poursuivi sa restructuration et sa réorganisation avec la nouvelle identité EMOVA Group.

- **Création de la société EMOVA MARKET PLACE**

Dans le cadre de son projet de restructuration des approvisionnements des magasins de ses réseaux, le 9 février 2016, le groupe a créé une nouvelle filiale, la société EMOVA MARKET PLACE, qui assure désormais les nouvelles activités sourcing et supply chain du Groupe.

- **Prise de contrôle de la société CARTO MANIA**

Le 18 février 2016, le Groupe a acquis 100% du capital social de la société CARTO MANIA, qui exploite un fonds de commerce de vente de fleurs RAPID FLORE situé à FLEURY SUR ORNE. Monsieur Laurent PFEIFFER est désormais le gérant de cette société. Dans le cadre du projet de transmission de ce magasin à un franchisé, le 30 mai 2016, le groupe a cédé à ce dernier 16% du capital de la société CARTOMANIA, conservant 84% des parts sociales. Un rachat de cette participation majoritaire par le franchisé est prévu à terme.

- **Prise de participation au capital de la société VANESSA FLEURS**

Dans le cadre de l'accompagnement de la reprise par un franchisé d'un magasin à l'enseigne MONCEAU FLEURS situé à ORLEANS, le 4 avril 2016, le groupe a pris une participation minoritaire de 35% dans le capital social de la société VANESSA FLEURS, qui exploite ce fonds de commerce.

- **Restructuration et cession du contrôle de la société LA CENTRALE DES FLEURS**

Aux termes d'une promesse unilatérale d'achat sous conditions suspensives en date du 24 décembre 2015, modifiée par avenant en date du 14 mars 2016, la société MAJALIS a acquis auprès de la Société, soixante-sept pourcent (67%) de la société LA CENTRALE DES FLEURS.

Le prix de cession des Parts Cédées prenant en compte que les Parts Cédées représente soixante-sept pourcent (67%) du capital et des droits de vote de la société LA CENTRALE DES FLEURS, soit 35.979 Parts Cédées, a été fixé à la somme de quatre cent deux mille euros (402.000,00 €).

Cette cession s'est inscrite dans le cadre plus général du portage de points de vente, afin que le réseau MONCEAU FLEURS conserve cet emplacement stratégique et historique de la Place Koenig. Cet emplacement est le deuxième chiffre d'affaires sous enseigne du Groupe.

La société d'exploitation de ce magasin, LA CENTRALE DES FLEURS, fortement déficitaire (plus de 2millions de passif) avait été rachetée par EMOVA GROUP au mois de juillet 2015, pour un prix total de 1 euro, lui évitant ainsi une cessation des paiements. Au terme de l'opération projetée, la société MAJALIS, détenue à 100% par Mme Béatrice MUZARD GREVET et ses ayants droits, détiendrait 67% du capital social de la société LA CENTRALE DES FLEURS, le groupe conservant une participation minoritaire, cette association étant par ailleurs soumise à un pacte d'associés conclu avec la société MAJALIS.

- **Acquisition d'un fonds de commerce appartenant à la société PACKAL**

Le 13 juillet 2016, le groupe a acquis un fonds de commerce exploité sous enseigne RAPID FLORE situé à Lisieux appartenant à la société PACKAL.

- **Cession des actions de la société LOUNGE FLOREO**

La société LOUNGE FLOREO exploitait un magasin à l'enseigne MONCEAU FLEUR aujourd'hui sorti du réseau. Un rachat progressif par l'ancien franchisé de la participation minoritaire détenue par le groupe dans cette société est prévu d'ici à fin 2018. Au cours de l'exercice, le groupe a cédé 1 167 parts de la société LOUNGE FLOREO, réduisant sa participation à 23,3%.

- **Acquisition du groupe AU NOM DE LA ROSE**

EMOVA GROUP a acquis l'intégralité du capital social de la société holding du groupe AU NOM DE LA ROSE, anciennement contrôlé par le fonds FINA INVESTISSEMENT, et qui comprend un réseau de 74 magasins sous l'enseigne AU NOM DE LA ROSE, en propre et en franchise.

L'enseigne AU NOM DE LA ROSE est implantée en France, en Espagne, en Italie, en Ukraine, en Russie au Bahreïn et au Kazakhstan et a réalisé au cours de l'année écoulée un chiffre d'affaires global d'environ 20 millions d'euros.

- **Restructuration de la société MONCEAU FLEURS ITALIA en vue de sa transmission universelle de patrimoine à la société MONCEAU FLEURS EXPANSION ;**

La société EMOVA GROUP a constaté par actes sous seing privé en date du 30 septembre 2016 un abandon de Compte Courant avec clause de retour à meilleure fortune au profit de Monceau Fleurs Italia SAS pour un montant de 123.787,55 euros, « abandon du compte courant ».

Le retour à meilleure fortune est défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2040 (inclus), d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres des différentes filiales à hauteur du montant de leur capital social.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, les différentes participations s'engagent à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA GROUP sa dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune et jusqu'à concurrence de la somme abandonnée une somme égale à 5% du bénéfice net ci-dessus défini.

Dans le cadre de la restructuration de la société Monceau Fleurs Italia, les sociétés La Générale des Végétaux et Monceau Fleurs Expansion, ont également constaté par actes sous seing privé en date du 30 septembre 2016 un abandon de compte courant pour des montants de 165 987,98 euros pour LGDV et 90 879,11 euros pour MFE.

Enfin, par acte sous seing privé en date du 30 septembre, Monceau Fleurs Expansion est devenu l'actionnaire à 100% de Monceau Fleurs Italia avec le rachat de 450 parts détenues par La Générale des Végétaux.

- **Echéance du plan de sauvegarde**

Le Tribunal de commerce de Paris a, le 22 novembre 2016, prononcé, d'une part, la résolution du plan de sauvegarde de la Société arrêté le 3 mai 2012 et, d'autre part, l'ouverture d'une procédure de sauvegarde financière accélérée destinée à mettre en œuvre les propositions faites aux créanciers financiers de la Société dans le cadre d'une procédure de conciliation préalable. La Société ambitionne ainsi de désintéresser plus rapidement ses créanciers et, en conséquence, de finaliser l'assainissement de son bilan en réduisant significativement sa dette à moyen terme et en renforçant ses fonds propres.

- **Proposition de restructuration des dettes financières figurant dans le plan de sauvegarde de 2012**

Le Tribunal de commerce de Paris a rendu le 20 janvier 2017 un jugement arrêtant le plan de sauvegarde financière accélérée présenté par la Société, le rendant ainsi opposable à tous.

Cette importante étape franchie, la Société va désormais procéder à une exécution rapide du plan dans un délai maximum de 6 mois.

Dans ce délai, et conformément aux modalités du plan telles qu'annoncées les 23 novembre 2016 et 21 décembre 2016, la Société :

- remboursera intégralement ses créanciers non-financiers, ainsi que ceux de ses créanciers financiers non-obligataires ayant opté pour un remboursement à hauteur de 50% de leur créance résiduelle (option A),

- conclura des avenants avec les créanciers financiers non-obligataires ayant préféré l'apurement de leur créance résiduelle selon les mêmes modalités que celles fixées dans le plan de sauvegarde du 3 mai 2012 (option B),
- procédera à une émission d'ABSA avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires qui permettra, avec le versement concomitant d'une soulte, de désintéresser complètement les créanciers obligataires. La Société publiera prochainement un nouveau communiqué précisant les modalités de l'augmentation de capital à intervenir.

A l'issue de ces opérations, la Société sera définitivement sortie de toute procédure collective.

- **Gouvernance de la Société**

Aucune nomination, révocation ou démission n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

- le Directoire de la Société est composé de Monsieur Laurent PFEIFFER (Président du Directoire), Madame Anne FEGE et Messieurs Bruno BLASER, Anthony COULONNIER et Rodolphe BERTHONNEAU (membres du Directoire);
- le Conseil de Surveillance de la Société est composé de Monsieur Jean-Louis GREVET (Président du Conseil de surveillance), Monsieur Franck KELIF (Vice-Président), Messieurs Antoine COLIN et Dominique GIRAUDIER (membres du Conseil de Surveillance).

- **Modification de la gouvernance des sociétés du Groupe**

Au cours de l'exercice 2015-2016, la gouvernance des sociétés du Groupe a subi quelques modifications, liées à l'acquisition de magasins en succursales et à l'acquisition du groupe AU NOM DE LA ROSE, Monsieur Laurent PFEIFFER assumant les fonctions de dirigeant de l'ensemble des entités du groupe.

Ainsi, au 30 septembre 2016, Monsieur Laurent PFEIFFER exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

Président du Directoire :

EMOVA GROUP

Président :

HAPPY INC.	FLORIA CREATION
HAURAUNIZE	MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE
MONCEAU FLEURS EXPANSION	MONCEAU FLEURS ITALIA
EMOVA HOLDING	FINAROSSES
DR	ANRP
ROSARUM	FINANET

Gérant :

LA GENERALE DES VEGETAUX	GESTFLORE
P.B PARTICIPATION	RAPID'FLORE EXPANSION
EMP B.V.	HAPPY EXPANSION
MAGIE FLORALE	EMOVA MARKET PLACE
CARTOMANIA	MONCEAU FLEURS

Au 30 septembre 2016, Monsieur Jean-Louis GREVET exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

Président du Conseil de Surveillance

EMOVA GROUP

Président du Comité de Surveillance

EMOVA HOLDING

Au 30 septembre 2016, Madame Anne FEGE exerçait les mandats suivants au sein du Groupe :

Directrice Générale

EMOVA GROUP

Membre du Directoire

EMOVA GROUP

EMOVA HOLDING

- **Actionnariat de la Société**

L'actionnaire de référence de la Société est la société EMOVA HOLDING contrôlée par PERCEVA, qui détient 75,1% du capital de la Société.

H. ÉVÉNEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

1. restructuration de la dette obligataire

Voir paragraphe : **Proposition de restructuration des dettes financières figurant dans le plan de sauvegarde de 2012** ci-dessus.

2. SFA

Voir paragraphe : **Proposition de restructuration des dettes financières figurant dans le plan de sauvegarde de 2012** ci-dessus.

3. déménagement de l'ancien siège opérationnel des sociétés AU NOM DE LA ROSE

Le siège opérationnel des sociétés AU NOM DE LA ROSE est désormais dans les locaux EMOVA Group 233 avenue le jour se lève à Boulogne Billancourt.

4. Perspectives d'avenir

Le groupe poursuit la mise en œuvre de son plan stratégique conformément aux priorités définies depuis la prise de contrôle par Perceva en 2013.

Le développement du parc sous enseigne, en propre comme en franchise, se poursuit avec une trentaine de sites d'ores et déjà identifiés sur le territoire national. A l'international, la Suisse a rejoint en 2016 les 12 autres pays où le Groupe était déjà présent. Le lancement de 2 nouveaux pays sur 2017 confirmera l'attractivité des enseignes à l'international.

Le déploiement à venir de la « market place » permettra d'améliorer sensiblement la compétitivité des prix d'achat de l'ensemble des points de vente avec une qualité d'offre de produits de toute provenance et une qualité de service exemplaire.

La digitalisation de la relation client sera un atout supplémentaire en 2017 pour développer les interactions avec nos clients, élargir la cible de clientèle et développer le chiffre d'affaires.

I. APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

Conformément aux articles L. 225-100 et L. 233-16 du Code de commerce, nous vous demanderons et après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux Comptes, de bien vouloir approuver les comptes consolidés tels qu'ils vous sont présentés.

* *
*

II – RAPPORT DE GESTION SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

A. SITUATION ET EVOLUTION DE L'ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

1. Evolution de l'activité

La Société a réalisé, au cours de l'exercice écoulé, au titre des prestations support (informatique, ressources humaines, finances, communication, achats généraux) effectuées pour les sociétés du Groupe, un chiffre d'affaires net de 7.300.452€ contre 7.528.114€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -3%.

Le total des produits d'exploitation s'élève à 7.815.892€ au 30 septembre 2016 contre 10.359.685€ au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de -24,5%.

Les charges d'exploitation se sont établies pour leur part à 7.677.439€ contre 10.127.207€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -24,2%.

Le résultat d'exploitation s'est élevé à 138.452€ contre 232.478€ au titre de l'exercice précédent.

2. Faits marquants de l'exercice

Nous nous reportons sur ce point à ce qui a déjà été indiqué ci-dessus concernant la gestion du Groupe.

En outre, il convient de relever les faits suivants concernant la Société :

Abandon de créance au profit de la société MONCEAU FLEURS ITALIA

Dans le cadre de la restructuration de la société Monceau Fleurs Italia, les sociétés La Générale des Végétaux et Monceau Fleurs Expansion, ont constaté par actes sous seing privé en date du 30 septembre 2016 un abandon de compte courant pour des montants de 165 987,98 euros pour LGDV et 90 879,11 euros pour MFE.

Abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune :

La société EMOVA GROUP a constaté par actes sous seing privé en date du 30 septembre 2016 des abandons de créances avec clause de retour à meilleure fortune au profit des sociétés suivantes :

- Monceau Fleurs Italia SAS pour un montant de 123.787,55 euros, « abandon du compte courant »,
- FLORIA Création SASU pour un montant de 750.000,00 euros, « abandon de créances »,

Le retour à meilleure fortune est défini par la réalisation au plus tard au cours de l'exercice clos le 30 septembre 2040 (inclus), d'un bénéfice net tel qu'il ressortira de la ligne HN de l'imprimé fiscal 2053 permettant de reconstituer les capitaux propres des différentes filiales à hauteur du montant de leur capital social.

En cas de retour à meilleure fortune tel que défini au paragraphe ci-dessus, les différentes participations s'engagent à réinscrire au crédit du compte courant de la société EMOVA GROUP sas dans les quatre (4) mois de la clôture de chaque exercice social ayant fait apparaître le retour à meilleure fortune et jusqu'à concurrence de la somme abandonnée une somme égale à 5% du bénéfice net ci-dessus défini.

3. Faits marquants depuis la clôture de l'exercice

Le groupe a poursuivi sa restructuration et sa réorganisation avec la nouvelle identité EMOVA Group.

- **Echéance du plan de sauvegarde**

Le Tribunal de commerce de Paris a, le 22 novembre 2016, prononcé, d'une part, la résolution du plan de sauvegarde de la Société arrêté le 3 mai 2012 et, d'autre part, l'ouverture d'une procédure de sauvegarde financière accélérée destinée à mettre en œuvre les propositions faites aux créanciers financiers de la Société dans le cadre d'une procédure de conciliation préalable. La Société ambitionne ainsi de désintéresser plus rapidement ses créanciers et, en conséquence, de finaliser l'assainissement de son bilan en réduisant significativement sa dette à moyen terme et en renforçant ses fonds propres.

- **Proposition de restructuration des dettes financières figurant dans le plan de sauvegarde de 2012**

Le Tribunal de commerce de Paris a rendu le 20 janvier 2017 un jugement arrêtant le plan de sauvegarde financière accélérée présenté par la Société, le rendant ainsi opposable à tous.

Cette importante étape franchie, la Société va désormais procéder à une exécution rapide du plan dans un délai maximum de 6 mois.

Dans ce délai, et conformément aux modalités du plan telles qu'annoncées les 23 novembre 2016 et 21 décembre 2016, la Société :

- remboursera intégralement ses créanciers non-financiers, ainsi que ceux de ses créanciers financiers non-obligataires ayant opté pour un remboursement à hauteur de 50% de leur créance résiduelle (option A),
- conclura des avenants avec les créanciers financiers non-obligataires ayant préféré l'apurement de leur créance résiduelle selon les mêmes modalités que celles fixées dans le plan de sauvegarde du 3 mai 2012 (option B),
- procédera à une émission d'ABSA avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires qui permettra, avec le versement concomitant d'une soulte, de désintéresser complètement les créanciers obligataires. La Société publiera prochainement un nouveau communiqué précisant les modalités de l'augmentation de capital à intervenir.

A l'issue de ces opérations, la Société sera définitivement sortie de toute procédure collective.

4. Activité en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé susceptible d'ouvrir droit à crédit d'impôt.

5. Situation d'endettement de la Société au regard du volume et de la complexité des affaires

Les dettes comptabilisées au 30 septembre 2016, comparées à celles existant au 30 septembre 2014, sont les suivantes :

EMPRUNTS ET DETTES (en €)	30/09/2016	30/09/2015
- emprunts obligataires convertibles	1.125.620	2.910.279
- autres emprunts obligataires	6.715.069	5.384.501
- emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3.038.787	3.317.804
- emprunts et dettes financières divers (dont cptes. courants)	1.817.243	1.709.013
- dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.291.448	1.583.878
- dettes fiscales et sociales	2.555.893	2.180.293
- dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
- autres dettes	437.045	3.622
- produits constatés d'avance	14.573	-
Total	16.993.680	17.089.840

6. Evolution prévisible de la situation de la Société et perspectives d'avenir

Nous nous reportons sur ce point à ce qui a déjà été indiqué ci-dessus concernant les perspectives d'avenir du Groupe.

7. Conséquences sociales et environnementales de l'activité de la Société

7.1. Conséquences environnementales :

L'activité de vente de fleurs et plantes, ne mettant en jeu aucun processus de production et/ou de fabrication, ne constitue pas une agression de l'environnement naturel.

7.2. Conséquences sociales :

Sur l'exercice écoulé l'effectif salarial moyen a été de 59 salariés, contre 54 salariés au cours de l'exercice précédent, soit une variation positive de 9,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Cette hausse de l'effectif salarial s'explique par le développement de l'activité succursale et par l'acquisition du groupe AU NOM DE LA ROSE.

8. Principaux risques et incertitudes

Nous nous rapportons sur ce point à ce qui est indiqué ci-dessus concernant la gestion du Groupe.

B. PRESENTATION DES COMPTES ET AFFECTATION DES RESULTATS

1. Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base ci-après :

- continuité de l'exploitation,
 - permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
 - indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- le règlement ANC 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général ; et
- les articles L. 123-12 à L. 123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

2. Présentation des comptes annuels

La société a réalisé un chiffre d'affaires net de 7.300.452€ contre 7.528.114€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -3%.

Compte tenu de reprises sur provisions et de transferts de charges pour 514.930€ et d'autres produits pour 510€, le total des produits d'exploitation s'élève à 7.815.892€ au 30 septembre 2016 contre 10.359.685€ au titre de l'exercice antérieur, soit une variation de -24,5 %.

Les charges d'exploitation se sont établies pour leur part à 7.677.439€ contre 10.127.207€ au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -24,2%.

Les différents postes sont les suivants :

• <i>achat de marchandises :</i>	8.780€
• <i>variation de stock (marchandises) :</i>	0€
• <i>autres achats et charges externes :</i>	3.595.608€
• <i>impôts, taxes et versements assimilés :</i>	95.215€
• <i>salaires et traitements :</i>	2.607.686€
• <i>charges sociales :</i>	1.138.895€
• <i>dotations aux amortissements sur immobilisations :</i>	159.149€
• <i>dotations aux provisions sur actif circulant</i>	0€
• <i>autres charges d'exploitation :</i>	72.106€

L'exploitation a ainsi engendré un résultat positif de 138.452€ contre un résultat positif de 232.478€ au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de 258.634€ contre 7.955.415€ au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à 397.097€ contre 8.187.893€ pour l'exercice antérieur.

Compte tenu des éléments ci-dessus et d'un résultat exceptionnel de -883.929€, le résultat de l'exercice se traduit par une perte de 486.842 contre (1.813.420€) au titre de l'exercice précédent.

L'actif du bilan au 30 septembre 2016, comparé à celui existant au 30 septembre 2015, est le suivant:

En €	30/09/2016	30/09/2015
Actif immobilisé		
- immobilisations incorporelles	486.885	335.154
- immobilisations corporelles	133.191	138.601
- immobilisations financières	22.354.327	22.475.440
Actif circulant		
- stocks et en-cours	2.013	2.013
- avances et comptes versés	-	-
- clients et comptes rattachés	3.323.963	3.626.798
- autres créances	2.751.387	2.931.672
- valeurs mobilières de placement	5.672	5.445
- disponibilités	184.189	170.307
Régularisation		
- charges constatées d'avance	172.384	160.759
- frais d'émission d'emprunt à étaler	-	344
Total	29.414.011	29.846.532

Le passif du bilan au 30 septembre 2015, comparé à celui existant au 30 septembre 2014, est le suivant :

En €	30/09/2016	30/09/2015
Capitaux propres	11.951.911	12.438.047
Provisions pour risques et charges	468.421	318.644
Dettes		
- emprunts obligataires convertibles	1.125.620	2.910.729
- autres emprunts obligataires	6.715.070	5.384.501
- emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3.038.788	3.317.804
- emprunts et dettes financières divers	1.817.243	1.709.013
- dettes fournisseurs et comptes rattachés	1.291.448	1.583.878
- dettes fiscales et sociales	2.553.893	2.180.293
- dettes sur immobilisations et comptes rattachés	-	-
- autres dettes	437.045	3.622
Régularisation		
- produits constatés d'avance	14.573	-
Total	29.414.011	29.846.532

3. Informations sur les délais de paiement des fournisseurs

Conformément aux articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

Exercice clos le 30/09/2016

Solde	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours	Solde des dettes non échues
1.291.448€	227.449 €	14.952 €	-3.855 €	538.244 €	514.658€

Exercice clos le 30/09/2015

Solde	Solde des dettes fournisseurs à 30 jours	Solde des dettes fournisseurs à 60 jours	Solde des dettes fournisseurs à 90 jours	Solde des dettes fournisseurs à 120 jours	Solde des dettes non échues
1.583.878€	373.368 €	- 2.420 €	23.468 €	1.097.101 €	92.361€

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices (**Annexe 2**).

4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2016

Nous vous proposons d'affecter la perte nette de l'exercice clos le 30 septembre 2016, s'élevant à (486.842€), de la manière suivante :

Origine :

- Report à nouveau : (21.569.768€)
- Résultat de l'exercice : perte de (486.842€)

Affectation :

- au poste « Report à nouveau », soit (486.842€)
qui serait ainsi porté de (21.569.768€) à (22.056.610€)

5. Rappel des dividendes antérieurs

Nous vous demanderons de prendre acte, en application des dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, qu'il n'a été versé aucun dividende au titre des trois derniers exercices sociaux.

6. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et quinquies du Code Général des Impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune des dépenses visées aux articles 39-4 et 39-5 du même code, non déductibles du résultat fiscal.

7. Filiales et participations

7.1. Prise de participations significatives en France ou prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé :

- Création de la société EMOVA MARKET PLACE
Dans le cadre de son projet de restructuration des approvisionnements des magasins de ses réseaux, le 9 février 2016, le groupe a créé une nouvelle filiale, la société EMOVA MARKET PLACE, détenue à 100% par la société EMOVA GROUP, qui assure désormais les nouvelles activités sourcing et supply chain du Groupe.

- Acquisition de la société FINAROSE
Dans le cadre de l'acquisition du groupe AU NOM DE LA ROSE, le 5 juillet 2016, la société EMOVA GROUP a acquis 100% du capital de la société FINAROSE, société holding du groupe AU NOM DE LA ROSE, anciennement contrôlée par le fonds FINA INVESTISSEMENTS.

7.2. Cession de participations significatives au cours de l'exercice écoulé :

le 1^{er} avril 2016, la société EMOVA GROUP a cédé à la société MAJALIS 67% du capital de la société LA CENTRALE DES FLEURS. A la suite de cette cession, la société EMOVA GROUP détient 33% des parts sociales de la société LA CENTRALE DES FLEURS. Un rachat de cette participation minoritaire par le franchisé est prévu à terme.

7.3. Activité des filiales en France et à l'étranger :

La Société détenait directement, à la clôture de l'exercice, les participations suivantes :

- une participation de 100% dans le capital de la société GLOBAL EXPORT BV ;
- une participation de 100% dans le capital de la société HAPPY INC. ;
- une participation de 100% dans le capital de la société LA GENERALE DES VEGETAUX ;
- une participation de 100% dans le capital de la société HAURAUNIZE ;
- une participation de 100% dans le capital de la société EMP BV, anciennement dénommée WHKS BV, société de droit hollandais ;
- une participation de 100% dans le capital de la société RAPID FLORE EXPANSION ;
- une participation de 100% dans le capital de la société MONCEAU FLEURS ;
- une participation de 100% dans le capital de la société FINAROSE ;
- une participation de 100% dans le capital de la société EMOVA MARKET PLACE ;
- une participation de 31,90% dans le capital social de la société MAISON DE VERDI (société de droit japonais) ; et
- une participation de 33% dans le capital de la société LA CENTRALE DES FLEURS ;
- une participation de 29,24% dans le capital social de la société MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE - MFEF.

- GLOBAL EXPORT BV

La société GLOBAL EXPORT BV a été placée en liquidation judiciaire par jugement du Tribunal de commerce d'Evry du 8 juillet 2013. La date de cessation des paiements a été fixée par le Tribunal au 2 juillet 2013.

Cette société n'a plus d'activité et la clôture des opérations de liquidation devrait pouvoir intervenir au cours de l'année civile 2017.

- HAPPY INC.

Cette société a pour activité la gestion et le développement du réseau de franchise à l'enseigne Happy.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 890.153€ contre 1.023.133€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par une perte de 200.355€ contre un bénéfice de 420.643€ au titre de l'exercice précédent.

Cette société ne prévoit pas d'évolution significative de son activité au cours de l'exercice 2017.

- LA GENERALE DES VEGETAUX

Cette société a pour activité la gestion et le développement du réseau de franchise à l'enseigne Monceau Fleurs.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 5.403.483€ contre 5.201.239€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par un bénéfice de 584.007€ contre une perte de (24.552€) au titre de l'exercice précédent.

Cette société ne prévoit pas d'évolution significative de son activité au cours de l'exercice 2017.

- HAURAUNIZE

Cette filiale est une société holding non animatrice de la société FLORIA CREATION qui s'occupe de la gestion et du développement du réseau RAPID'FLORE.

Cette filiale n'a réalisé, comme l'exercice antérieur, aucun chiffre d'affaires.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par une perte de (16.449€) contre une perte de (547€) au titre de l'exercice précédent.

- MONCEAU FLEURS

Cette filiale exploite un magasin de vente au détail dans le 8^{ème} arrondissement de Paris.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 2.422.939€ contre 2.322.500€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par un bénéfice de 193.197€ contre un bénéfice de 594.649€ au titre de l'exercice précédent.

Cette société prévoit pour l'exercice en cours un résultat d'exploitation positif et un Chiffre d'Affaires constant.

- LA CENTRALE DES FLEURS

Cette filiale exploite un magasin de vente au détail dans le 17^{ème} arrondissement de Paris.

Les différentes opérations sur le capital de cette société intervenues au cours de l'exercice écoulé sont détaillées au point G supra.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 1.552.072€ contre 1.146.466€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par un bénéfice de 161.042€ contre une perte de (867.140€) au titre de l'exercice précédent.

- MAISON DE VERDI

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 2.134.645€ contre 2.724.352€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par un bénéfice de 7.093€ contre un bénéfice de 32.599€ au titre de l'exercice précédent.

Cette société a une activité de Master franchisé du Groupe au Japon.

- MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE

Cette filiale a réalisé un chiffre d'affaires de 582 158€ contre 5 772€ sur l'exercice précédent.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par une perte de (1.225€) contre une perte de (23.398€) au titre de l'exercice précédent.

Cette société a une activité de holding animatrice. Elle anime à ce titre le groupe constitué par elle-même et les sociétés MAGIE FLORALE, ISA SAINT-CLOUD, MYLENE & ASSOCIES, HEKAYEM FLEURS, FLOREXNORD et LOUNGE FLOREO.

- RAPID FLORE EXPANSION

Cette société a pour activité la gestion et le développement des magasins en succursale à l'enseigne RAPID FLORE.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 572.044€ contre 452.315€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par un bénéfice de 24.887€ contre un bénéfice de 67.773€ au titre de l'exercice précédent.

Cette société ne prévoit pas d'évolution significative de son activité au cours de l'exercice 2017.

- EMP BV, anciennement dénommée WHKS

Cette filiale n'a réalisé, comme lors de l'exercice antérieur, aucun chiffre d'affaires.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par une perte de (20.710€) contre une perte de (188.825€) au titre de l'exercice précédent.

Cette société exerce une activité de société Holding.

- FINAROSSES

Cette société exerce une activité de société holding des sociétés opérationnelles de l'enseigne AU NOM DE LA ROSE.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 168.875 € contre 157.500 € au titre de l'exercice précédent.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par une perte de – 997.334 € contre une perte de - 377.137 € au titre de l'exercice précédent.

Cette société ne prévoit pas d'évolution significative de son activité au cours de l'exercice 2017.

- EMOVA MARKET PLACE

Créée en février 2016, cette société a pour activité la gestion et le développement des magasins en succursale à l'enseigne RAPID FLORE.

Le chiffre d'affaires réalisé par cette filiale s'est élevé à 55.688 € au 30 septembre 2016.

Le résultat s'est, pour sa part, traduit par un bénéfice de 1.577 €.

Cette société prévoit une évolution significative de son activité au cours de l'exercice 2017, liée au déploiement de la nouvelle centrale d'achats du groupe.

Vous trouverez en annexe aux comptes annuels 2016 de la Société le tableau des filiales et participations avec notamment, pour chacune d'entre elles, la quote-part de capital, le chiffre d'affaires et le résultat réalisés au cours du dernier exercice social.

8. Contrôle des Commissaires aux comptes

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, les rapports des Commissaires aux Comptes sont tenus à votre disposition.

9. Approbation des comptes, quitus aux mandataires sociaux

Nous vous demanderons, après avoir entendu la lecture de ces rapports, de bien vouloir approuver les comptes sociaux tels qu'ils vous sont présentés et de donner quitus, entier et sans réserve, aux mandataires sociaux pour leur gestion de l'exercice écoulé.

C. ACTIONNARIAT ET VIE SOCIALE

1. Actionnariat

Au 30 septembre 2016, le capital social était d'un montant de 14.993.740,05€, divisé en 99 958 267 actions de 0,15 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

1.1. Répartition du capital social au 30 septembre 2016 :

Au 30 septembre 2016, les principaux actionnaires de la Société étaient les suivants :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droit de vote simple	Nombre de droit de vote double	Nombre total de voix*	% de droit de vote
EMOVA HOLDING	75.063.631	75,1%	75.063.631	0	75 063 631	74,7%
Autres actionnaires	24.894.636	24,9%	24.309.077	585 559	25.480.195	25,3%
Total	99.958.267	100,00%	99.372.708	585.559	100.543.826	100,00%

* Ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachées des droits de vote, y compris les 11.344 actions détenues par la Société elle-même, dépourvues à ce titre du droit de vote. Le nombre de droits de vote « exerçables », c'est-à-dire « net » des actions privées de droit de vote s'élevait à **100.532.482**.

Au 30 septembre 2016, 585 559 actions disposaient d'un droit de vote double et la Société détenait 11.344 de ses propres actions, lesquelles étaient, à ce titre, dépourvues du droit de vote.

1.2. Actionnariat salarié :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la Société au 30 septembre 2016, date de clôture de l'exercice écoulé, dans les cas prévus par lesdites dispositions : néant.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous rappelons qu'il n'a été procédé à aucune acquisition d'actions destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre de l'intéressement du personnel aux fruits de l'expansion de l'entreprise.

La Société n'ayant jamais consenti aucune option de souscription d'actions ni aucune option d'achat d'actions, il n'y a pas lieu d'établir le rapport spécial visé par l'article L. 225-184 du Code de commerce.

Les informations relatives aux attributions gratuites d'actions sont portées à votre connaissance au moyen du rapport visé par l'article L. 225-197-4 du Code de commerce.

2. Informations concernant la détention par la Société de ses propres actions

La Société dispose d'un programme de rachat d'actions propres, autorisé par les assemblées générales mixtes du 29 mars 2013 et du 31 mars 2015, actuellement en cours de validité.

Conformément à la loi, nous vous apportons les précisions suivantes concernant ces actions :

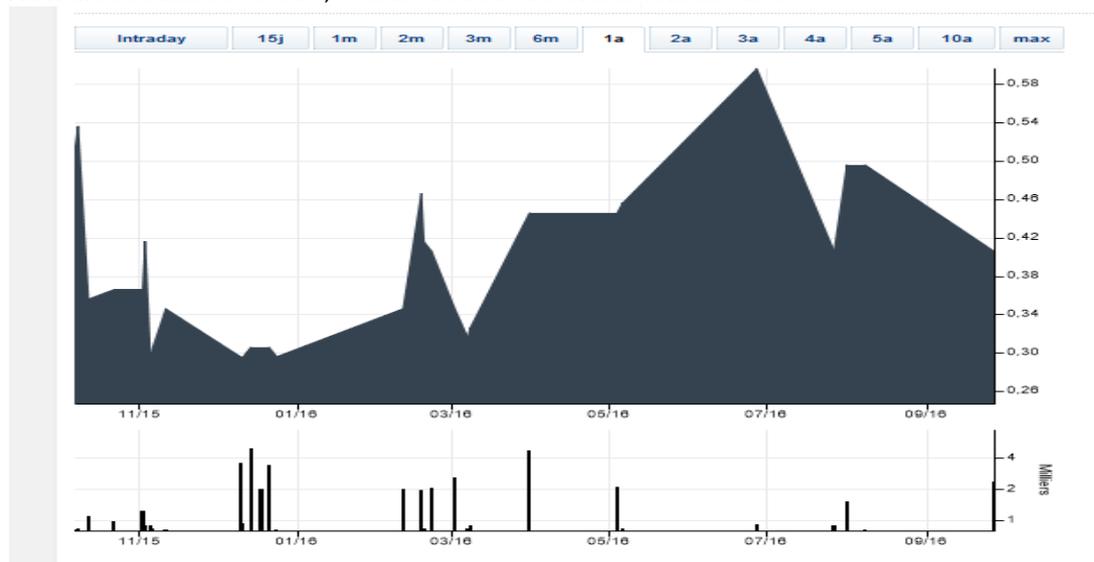
Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice :	néant
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice :	néant
Cours moyen des achats :	n/a
Cours moyen des ventes :	n/a
Montant des frais de négociation :	néant
Nombre des actions inscrites au nom de la société au 30 septembre 2015:	11.334
Valeur nominale de ces actions :	0,15€
Motif des acquisitions effectuées :	
- rachat en vue de favoriser la liquidité des titres :	néant
- rachat d'actions en vue d'attribution d'options d'achat ou d'attribution gratuite d'actions existantes aux salariés :	néant
Réallocations :	néant
Fraction du capital que ces actions représentent :	0,01 %

3. Evolution du cours du titre depuis la cotation

La première cotation a eu lieu le 7 décembre 2007 au cours de 12,30€.

Au 27 septembre 2016 (dernier jour de cotation de l'exercice écoulé), le cours de clôture de l'action de la Société était de 0,41 €.

Au cours de l'exercice écoulé, le cours de bourse a évolué comme suit :



4. Opérations réalisées par les dirigeants sur les actions de la Société au cours de l'exercice écoulé

Néant.

5. Mandataires sociaux

5.1. Mandats et fonctions exercés dans d'autres sociétés par les mandataires sociaux à la clôture de l'exercice clos le 30 septembre 2016 :

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés par chacun des mandataires sociaux de la Société :

PRENOM, NOM ET ADRESSE MANDAT/FONCTION DANS LA SOCIETE	AUTRE MANDAT OU FONCTION EXERCE DANS TOUTE SOCIETE
<p>M. Laurent PFEIFFER 2, rue Grandville – 94160 Saint-Mandé Président du Directoire</p>	<p>Président-Directeur Général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - MONCEAU FLEURS <p>Président :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EMOVA HOLDING - HAPPY INC. - FLORIA CREATION - HAURAUNIZE - MONCEAU FLEURS EXPANSION FRANCE - MONCEAU FLEURS EXPANSION - MONCEAU FLEURS ITALIA - FINAROSSES - DR - ANRP - ROSARUM - FINANET <p>Gérant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LA GENERALE DES VEGETAUX - GESTFLORE - P.B PARTICIPATION - RAPID'FLORE EXPANSION - EMP B.V. - HAPPY EXPANSION - MAGIE FLORALE - CARTOMANIA <p>Gérant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - LA GENERALE DES VEGETAUX - GESTFLORE - P.B PARTICIPATION - RAPID'FLORE EXPANSION - HAPPY EXPANSION - MAGIE FLORALE - CARTO MANIA - EMOVA MARKET PLACE - MONCEAU FLEURS - SAMUEL - EMP BV, anciennement dénommée WHKS B.V.
<p>Mme. Anne FEGE Résidence Notre Dame de la Garde 13600 La Ciotat Directrice Générale Membre du Directoire</p>	<p>Directrice Générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> - EMOVA HOLDING <p>Gérante :</p>

PRENOM, NOM ET ADRESSE MANDAT/FONCTION DANS LA SOCIETE	AUTRE MANDAT OU FONCTION EXERCE DANS TOUTE SOCIETE
	- SOFIATA
M. Bruno BLASER 110 rue du Faubourg Poissonnière – 75010 Paris Membre du Directoire	Néant
M. Anthony COULONNIER 45, rue Lecourbe – 75015 Paris Membre du Directoire	Néant

M. Rodolphe BERTHONNEAU 18, rue Camille Pelletan 92300 Levallois Perret Membre du Directoire	Néant
M. Jean-Louis GREVET 31, avenue de l'Opéra – 75001 Paris Vice-Président et Membre du Conseil de surveillance	<p>Président - membre du Conseil d'Administration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - PERCEVA <p>Président – membre du Comité de Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - GROUPE BEHM International - MARITEAM Finances <p>Président – membre du Conseil de Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - SUPRA Holding - SUPRA - BPI HOLDING <p>Vice-Président – membre du Conseil de Surveillance :</p> <ul style="list-style-type: none"> - BPI SAS - DALLOYAU HOLDING - DALLOYAU <p>Membre du Comité de Surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - EMOVA HOLDING
M. Franck KELIF 31, avenue de l'Opéra – 75001 Paris Membre du Conseil de Surveillance	<p>Vice-Président - Membre du conseil d'administration</p> <ul style="list-style-type: none"> - PERCEVA <p>Membre du Comité de Surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - EMOVA HOLDING - Groupe BEHM International <p>Membre du Conseil de Surveillance</p> <ul style="list-style-type: none"> - DALLOYAU HOLDING - DALLOYAU <p>Représentant permanent de la société PERCEVA Membre du comité de Surveillance de la société MARITEAM FINANCES</p> <p>Gérant</p> <ul style="list-style-type: none"> - CAMISAC

M. Dominique GIRAUDIER 55, Avenue Fourcault de Pavant- 78000 Versailles Membre du Conseil de Surveillance	- Directeur Général Institut Paul Bocuse

5.2. Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux :

- Les rémunérations ou avantages en nature versés par la Société aux mandataires sociaux durant l'exercice clos le 30 septembre 2016 sont présentés dans le tableau suivant :

(en €)	REMUNERATION FIXE ET PRIMES	AVANTAGE EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	TOTAL
M. Laurent PFEIFFER Président du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant
Mme Anne FEGE Directeur Général et membre du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant

Les mandataires sociaux d'EMOVA GROUP ne perçoivent aucune rémunération de la part de la Société. Ces mandataires sociaux, qui sont également mandataires sociaux de la société EMOVA HOLDING, perçoivent une rémunération qui leur est versée par EMOVA HOLDING, et qui fait ensuite l'objet d'une répartition et d'une refacturation à EMOVA GROUP dans le cadre du contrat d'animation et de prestation de services entre EMOVA GROUP et EMOVA HOLDING. Les éléments de cette rémunération, qui comprend une part fixe et une part variable, sont soumis annuellement au vote du Comité de Surveillance de la Société EMOVA HOLDING.

Lors de la réunion du Comité de Surveillance d'EMOVA Holding du 13 janvier 2014, il a été décidé que la rémunération variable des mandataires sociaux serait basée sur la performance Groupe pour 50% et la performance individuelle pour 50%.

Chacune de ces composantes est évaluée séparément afin que l'ensemble de la rémunération variable à verser reflète la performance du dirigeant par rapport à plusieurs conditions appréciées de manière distincte. Le niveau de performance individuelle de Madame Anne FEGE et Monsieur Laurent PFEIFFER est apprécié sur la base d'objectifs stratégiques définis lors de l'établissement du budget annuel en début de chaque exercice, qui reflètent les objectifs de croissance, de rentabilité, d'efficacité opérationnelle et de productivité, tout comme pour Madame Anne FEGE le niveau de performance des activités opérationnelles dont elle a la charge.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a attribué aux mandataires sociaux aucune option de souscription ou d'achat d'actions, ni titre de capital, ni titre de créance, ni titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titre de créance d'elle-même ou de sociétés contrôlées.

- Les rémunérations ou avantages en nature versés par les sociétés contrôlées par la Société aux membres du Directoire et/ou aux membres du Conseil de surveillance de la Société durant l'exercice clos le 30 septembre 2016 sont les suivants :

(en €)	REMUNERATION FIXE	AVANTAGE EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	TOTAL
M. Laurent PFEIFFER Président du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant

(en €)	REMUNERATION FIXE	AVANTAGE EN NATURE	JETONS DE PRESENCE	TOTAL
Autres membres du Directoire	Néant	Néant	Néant	Néant
M. Jean-Louis GREVET Président du Conseil de Surveillance	Néant	Néant	Néant	Néant
Autres membres du Conseil de Surveillance	Néant	Néant	Néant	Néant

Au cours de l'exercice écoulé, il n'a été versé aux mandataires sociaux par les sociétés contrôlées par la Société, aucune rémunération proportionnelle, ni option de souscription ou d'achat d'actions, ni titre de capital, ni titre de créance, ni titre donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titre de créance.

Aucun engagement de quelque nature que ce soit n'a été pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci.

6. Fixation du montant des jetons de présence à allouer au Conseil de surveillance

Nous vous rappelons que le montant des jetons de présence versés aux membres du Conseil de surveillance au cours de l'exercice écoulé s'élève à 12 000 € euros.

Nous vous proposons qu'il soit alloué aux membres du Conseil de Surveillance, pour l'exercice en cours, des jetons de présence dont le montant global annuel sera de 12 000 euros. La répartition de cette somme entre les membres du Conseil de Surveillance sera déterminée par le Conseil de Surveillance.

D. ETAT DES DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE CONSENTIES AU DIRECTOIRE AU 30 SEPTEMBRE 2016

Vous trouverez joint en **Annexe 3** au présent rapport un tableau récapitulatif des délégations financières en cours de validité octroyées par l'assemblée générale des actionnaires au Directoire dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du Code de commerce.

Conformément à l'article L. 225-100 du Code de commerce, ce tableau vous indique l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice écoulé.

E. CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Président du Directoire a donné toutes informations utiles aux Commissaires aux comptes afin de leur permettre d'établir leur rapport spécial sur les conventions visées par les articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce.

Il vous sera donné lecture de ce rapport.

F. DECISIONS A PRENDRE

Nous vous précisons que les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont été renouvelés par l'assemblée générale mixte du 29 mars 2013 qui s'est prononcée sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2012 et que le renouvellement de leur mandat sera examiné par l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018.

Nous vous précisons par ailleurs qu'aucun mandat de membre du Directoire ou de membre du Conseil de surveillance n'arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée générale. Les membres du Directoire et du Conseil de surveillance ayant été nommés pour une durée de 6 ans, il sera demandé à l'assemblée générale de statuer sur le renouvellement de leurs mandats lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se prononcera sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2019 s'agissant d'Anthony COULONNIER, sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'agissant de Rodolphe BERTHONNEAU et sur l'exercice clos le 30 septembre 2018 s'agissant des autres membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

* * * * *

Nous nous tenons à votre disposition pour vous donner toutes les explications complémentaires que vous pourriez désirer.

En cas d'accord de votre part, nous vous invitons à approuver les résolutions qui vous sont présentées.

Le Président du Directoire

Monsieur Laurent PFEIFFER

ANNEXE 1

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DU GROUPE
DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes (en €)	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	12 mois*	12 mois*	12 mois*
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	14.993.740	14.993.740	12.850.883	8 886 878	14 491 706
b) Nombre d'actions émises	99.958.267	99.958.267	85 672 553	59 245 852	7 245 853
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	84.608	84.608	84.608	1 219 000	1 219 000
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	14.733.697	11.740.866	12.521.284	11 218 059	51 347 162
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions					
c) Impôt sur les bénéfices	0	(87.826)	0	(115 659)	(155 975)
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions					
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	746.004	308.819	507.243	(23 496 339) ¹	(3 105 211)
f) Montants des bénéfices distribués	0	0	0	0	0
g) Participation des salariés	0	0	0	0	0
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0,01	0,00	0,01	(0,37)	(0,35)
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0	0	0
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés moyen sur l'exercice	133	82	66	55	130
b) Montant de la masse salariale	4.141.494	3.092.415	3.180.980	3 706 336	5 530 022
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1.450.148	1.195.690	1.461.691	1 776 369	2 514 136

*application normes IFRS

¹ Au regard de la correction des comptes clos au 30 septembre 2013 conformément à la norme IAS 8

ANNEXE 2

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DE LA SOCIETE
DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Nature des Indications / Périodes (en €)	30/09/2016	30/09/2015	30/09/2014	30/09/2013	30/09/2012
Durée de l'exercice	12 mois				
I – Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	14.993.740	14.993.740	12.850.883	8.886.878	14.491.706
b) Nombre d'actions émises	99.958.267	99.958.267	85 672 553	59.245.852	7 245 853
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	84.608	84.608	84.608	1.219.000	1 219 000
II – Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	7.300.452	7.528.114	6.772.245	7.003.479	6.097.404
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	(1.161.981)	(14.201.132)	(12.181.716)	(1.322.815)	(2.424.977)
c) Impôt sur les bénéfices	0	0	0	0	(526 202)
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	(1.161.981)	(14.201.132)	(12.181.716)	(1.322.815)	(1.898.775)
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	(486.842)	(1.813.420)	(10.181.197)	(22.985.179)	(4.946.214)
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements	(0,01)	(0,14)	(0,14)	(0,02)	(0,26)
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions	0,00	(0,02)	(0,12)	(0,39)	(0,68)
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel					
a) Nombre de salariés	59	54	42	34	26
b) Montant de la masse salariale	2.607.686	2.480.249	2.561.806	2.423.280	1.833.216
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	1.138.895	971.414	1.061.276	1.003.620	815.222

ANNEXE 3

TABLEAU RECAPITULATIF DES AUTORISATIONS ET DES DELEGATIONS FINANCIERES ACCORDEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE DES ACTIONNAIRES AU DIRECTOIRE Exercice 2016

N°	Autorisations/Délégations	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Date de l'autorisation/Délégation	Durée de validité et date d'échéance	Utilisation au cours de l'exercice 2016	Montant nominal de l'émission des actions et/ou valeurs mobilières	Caractéristiques particulières de l'opération
1.	Autorisation donnée au Directoire de la Société à l'effet de procéder au rachat de ses propres actions		AGM du 31 mars 2015 (10 ^{ème} résolution)	18 mois (30 septembre 2016)	-	-	Le prix d'achat par action ne devra pas être supérieur à 10 euros, hors frais et commissions. Le montant maximal des fonds destinés à la réalisation de ce programme de rachat d'actions est fixé à 10.000.000 €
2.	Autorisation donnée au Directoire d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	10.000.000 € (*)	AGM Du 31 mars 2015 (13 ^{ème} résolution)	26 mois (31 mai 2017)			

N°	Autorisations/Délégations	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Date de l'autorisation/Délégation	Durée de validité et date d'échéance	Utilisation au cours de l'exercice 2016	Montant nominal de l'émission des actions et/ou valeurs mobilières	Caractéristiques particulières de l'opération
3.	Autorisation donnée au Directoire d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par voie d'offre au public	10.000.000 € (*)	AGM du 31 mars 2015 (14 ^{ème} résolution)	18 mois (30 septembre 2016)	-	-	-
4.	Autorisation donnée au Directoire d'émettre des actions et/ou des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par offre visée au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	10.000.000 € (*)	AGM du 31 mars 2015 (15 ^{ème} résolution)	26 mois (31 mai 2017)	-	-	-
5.	Autorisation donnée au Directoire, en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'augmenter le nombre de titres à émettre	15% de l'émission initiale (*)	AGM du 31 mars 2015 (16 ^{ème} résolution)	26 mois (31 mai 2017)	-	-	-
6.	Autorisation donnée au Directoire de décider l'augmentation de capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres	10.000.000 € (*)	AGM du 31 mars 2015 (17 ^{ème} résolution)	26 mois (31 mai 2017)	-	-	-
7.	Autorisation donnée au Directoire d'augmenter le capital par émission réservée aux salariés de la Société et aux sociétés d'EMOVA GROUP adhérant à un plan d'épargne entreprise	3% du capital social (*)	AGM du 31 mars 2015 (18 ^{ème} résolution)	26 mois (31 mai 2017)	-	-	-

N°	Autorisations/Délégations	Montant nominal maximum de l'augmentation de capital	Date de l'autorisation/Délégation	Durée de validité et date échéance	Utilisation au cours de l'exercice 2016	Montant nominal de l'émission des actions et/ou valeurs mobilières	Caractéristiques particulières de l'opération
8.	Autorisation donnée au Directoire de décider une augmentation de capital par émission d'actions ordinaires de la Société et/ou de toutes autres valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou de manière différée, accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes répondant à des caractéristiques déterminées conformément aux dispositions de l'article L225-138 du Code de commerce	10.000.000 € (*)	AGM du 31 mars 2015 <i>(19^{ème} résolution)</i>	18 mois (30 septembre 2016)			
9.	Autorisation donnée au Directoire de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre au profit des salariés et/ou mandataires sociaux de la Société et des sociétés qui lui sont liées	5% du capital social	AGM du 31 mars 2015 <i>(20^{ème} résolution)</i>	38 mois (31 mai 2018)			
10.	Autorisation donnée au Directoire à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions achetées en application des programmes de rachat d'actions	10% du capital de la société	AGM du 31 mars 2015 <i>(22^{ème} résolution)</i>	18 mois (30 septembre 2016)			

**Les augmentations décidées en application des délégations n° 2,3,4,5,6,7 et 8, ne doivent pas dépasser au cumulé le plafond global de 15.000.000 €. Le montant nominal maximum global des titres de créance pouvant être remis est fixé à 15.000.000€.*